



Mémoire de la Concertation wallonne des acteurs en charge des Mineurs étrangers non accompagnés et ex-MENA

Janvier 2024

Etablissement public

Siège social : 1, rue de Mazy – 5030 Gembloux

Siège administratif et adresse courrier : 500/15, rue de Gembloux – 5002 Saint-Servais

Tél. : 0489/29.20.32. – Mail : sophie.hubert@fjdn.be

BCE : 0762.586.581 – TVA : non assujetti – compte bancaire : BE76 0010 4309 9095

SOMMAIRE

Vous pouvez voyager dans le texte avec Ctrl + clic.

INTRODUCTION	2
A PROPOS DE CE MEMORANDUM	2
FONDEMENTS PREALABLES.....	3
1. UN ACCUEIL DIGNE	4
2. L'AUTONOMIE DES MENA ET ANCIENS MENA	7
3. LE REGROUPEMENT FAMILIAL	9
4. L'ACCES AU LOGEMENT	11
5. LA SCOLARITE ET L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE.....	16
6. LA CONCERTATION WALLONNE DES ACTEURS EN CHARGE DES MENA ET ANCIENS MENA	20
7. SEJOUR PRECAIRE.....	21
8. LA SANTE MENTALE.....	24
RECOMMANDATIONS RESUMÉES PAR NIVEAU(X) DE POUVOIR(S).....	27

Introduction

Les mineurs étrangers non accompagnés¹ (MENA) sont des milliers à prendre la route pour fuir des situations de conflits, de persécution, de pauvreté extrême ou de danger dans leur pays d'origine. Ils se lancent dans un voyage migratoire périlleux et incertain à la recherche d'une vie meilleure. Ils se retrouvent seuls sans autorité parentale. Ils apprendront chez nous qu'ils sont des mineurs étrangers non accompagnés, considérés plus souvent comme étrangers que comme mineurs. Livrés à eux-mêmes, désorientés dans un monde nouveau, ces jeunes qui arrivent en Belgique font face à une série de défis et de difficultés qui mettent à rude épreuve leur résilience et leur force mentale :

La Concertation wallonne des acteurs en charge des MENA et ex-MENA

La Concertation, soutenue par la Ministre wallonne de l'Action sociale depuis décembre 2019, est coordonnée par la Fondation Joseph DENAMUR. Elle rassemble une centaine d'acteurs divers, membres ou observateurs, au sein de groupes de travail (GT autonomie, GT regroupement familial, prochainement GT santé mentale et GT plaidoyer) et lors d'événements de réseau. Elle a initié la création du projet Ido, projet alternatif à la scolarité pour jeunes en exil, porté par l'AMO Passages. Elle s'intéresse plus particulièrement à la transition des MENA vers la majorité et l'autonomie et les difficultés qu'elle suscite. Un [rapport](#) a été rédigé sur cette question en 2020.

- Barrière linguistique et culturelle entravant l'accès aux services essentiels (éducation, santé, ...)
- Risque d'exploitation et d'abus ;
- Navigation dans un système administratif complexe et stressant rendant incertains leur statut et avenir ; ...

Face à l'ensemble de ces difficultés, une protection et un soutien spécifiques sont nécessaires. Il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la vie de ces jeunes et les aider à construire un avenir plus sûr et plus stable.

A propos de ce mémoire

En complément du Mémoire 2024 pour l'intégration de personnes étrangères des Centres Régionaux d'Intégration et les fédérations d'ILLI, la Concertation wallonne des acteurs en charge des MENA et ex-MENA rassemble ici plusieurs revendications concernant le public spécifique des MENA et anciens MENA.

Depuis fin 2019, la Concertation wallonne a interpellé la Région wallonne au sujet de diverses recommandations. Vous les retrouverez plus particulièrement aux chapitres 2, 3, 4 et 5 traitant de ***l'autonomie des MENA et anciens MENA, du logement, de la Concertation et de l'accompagnement des familles réunifiées, compétences de la Région wallonne***. Des rencontres ont également eu lieu avec d'autres partenaires à propos de la scolarité alternative.

Bien que n'étant pas uniquement du ressort de la Région wallonne, d'autres politiques impactent directement les (ex-)MENA et les travailleurs qui les accompagnent. Afin d'avoir une vue plus complète du parcours du (ex-)MENA, ce document fera également référence à d'autres recommandations portées par le secteur (source mentionnée en *italique* en début de

¹ Il est bien entendu que le public dont il est question ici des MENA et ex-MENA comprend autant les jeunes filles que les jeunes hommes même si ces derniers sont majoritaires (84% en 2022 des premiers signalements de MENA enregistrés. Source : statistique du Service des Tutelles).

paragraphe). Ainsi, au chapitre 1, il sera question de quelques points d'attention généraux dès l'accueil des MENA. Les questions de scolarité et formation, de séjour précaire et de santé mentale feront l'objet respectivement des chapitres 6, 7, et 8.

Vous trouverez un [résumé des recommandations](#) par niveau de pouvoir en fin de document (page 27-28).

L'accent sera mis plus particulièrement sur les recommandations concernant les MENA et ex-MENA en transition vers l'âge adulte. Certaines thématiques n'ont pas été abordées. **Ce document ne se veut pas exhaustif et est évolutif.**

Par ailleurs, quelques bonnes pratiques seront également mises en avant.

Fondements préalables

Nous aimerions mettre en perspective deux fondements afin de guider les décisions politiques et le travail de terrain.

1. L'intérêt supérieur de l'enfant doit être pris en considération de manière primordiale. Conformément aux normes internationales, la Constitution belge le rappelle en son article 22 bis.² Un enfant migrant est un enfant avant tout.
2. Une approche multidisciplinaire et coordonnée est essentielle pour reconnaître les besoins des (ex-)MENA et y apporter une réponse globale. Cela implique une concertation des différents acteurs, en ce compris des différents niveaux de pouvoirs compétents.

² Voir également les [Observations finales concernant le rapport de la Belgique](#) valant cinquième et sixième rapports périodiques du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, 2019

1. Un accueil digne

*La sortie de crise des demandeurs de protection³ : feuille de route (chapitre MENA)
Être un enfant en centre d'accueil⁴
Mémoire pour les élections du 26 mai 2019⁵ de la Plate-forme Mineurs en Exil
Mémoire 2024 Caritas international*

Dès l'arrivée des jeunes exilés, il est essentiel de mettre l'accent sur leur accueil. Nous mettons en avant en particulier trois recommandations relevant essentiellement de la compétence de l'Etat fédéral.

Modifier la procédure de détermination de l'âge des MENA : Utiliser une évaluation pluridisciplinaire pour déterminer l'âge des mineurs non accompagnés et réserver la possibilité d'émettre un doute au service des tutelles, donner accès à un recours suspensif.

Pour les mineurs qui erronément ont été déclarés majeurs, les conséquences de cette conclusion inexacte sont dramatiques et souvent irréversibles. Nous pouvons en citer quelques-unes : les mineurs ne pourront pas être accompagnés d'un tuteur, leur demande d'asile sera analysée de manière différente car il sera considéré qu'ils ont "menti" sur leur âge, leur accès à la protection sera mis en danger, les jeunes pourront être transférés vers un autre pays, les autres demandes de séjour deviendront plus difficilement accessibles, l'accès à l'école deviendra difficile si pas impossible, le droit à l'accueil pourra être mis en question, l'accès aux soins de santé risquera d'être réduit aux situations d'urgence, les mineurs ne seront plus protégés contre la détention et tout cela avec souvent un impact très important sur la santé mentale et la construction identitaire. ⁶

A l'heure actuelle, un doute sur la minorité peut être émis, par l'Office des étrangers, la police ou le Service des Tutelles lui-même, lors du signalement d'un MENA. Le Service des Tutelles procède alors à un test médical. Il s'agit d'un test osseux qui consiste en une triple radiographie des dents, de la clavicule et du poignet. La fiabilité du triple test médical est mise en cause par de nombreux scientifiques. En 2013, Le Parlement européen a adopté une résolution demandant de revoir cette méthode.

Certains pays utilisent déjà une évaluation pluridisciplinaire prenant en compte des aspects comme le développement psycho-social, la maturité émotionnelle, l'évaluation des documents d'identification, etc. Il est fondamental qu'en Belgique nous nous inspirions de ces pratiques. Le doute ne devrait pouvoir être émis que par l'organe chargé de déterminer l'âge, à savoir le Service des Tutelles. Enfin, un recours suspensif doit être accessible.

³ [La sortie de crise de l'accueil des demandeurs de protection – CIRÉ asbl \(cire.be\)](#)

⁴ « Être un enfant en centre d'accueil. Renforcer les chances des familles après l'exil. », Katya Fournier Kaat Van Acker, Dirk Geldof et Anke Heyerick, éd. Acco Louvain 2023 et [Versie 07.09.2021 \(odisee.be\)](#)

⁵ [Mineurs en exil - Mémoire pour les élections du 26 mai 2019](#), Plate-forme Mineurs en exil

⁶ [Estimation-de-l-age-as-printed.pdf \(mineursenexil.be\)](#), Rapport 2017

Améliorer la tutelle : Désigner un tuteur dès que possible, immédiatement dans les situations vulnérables, améliorer la qualité de la tutelle, mettre l'accent sur la professionnalisation de la profession, créer un code de déontologie.

Le tuteur joue un rôle essentiel en accompagnant le MENA à travers son parcours et en cherchant une solution durable pour lui.⁷

En 2022 et 2023, un délai de plusieurs mois (6 à 9 mois) s'est écoulé entre le moment où le MENA est signalé au Service des Tutelles et la désignation d'un tuteur. En octobre 2023, 1226 jeunes étaient en attente d'un tuteur⁸. Cela a des répercussions dommageables sur l'accès aux droits des MENA notamment en termes de séjour, de droits sociaux.

Il est primordial de mettre tout en œuvre afin que le nombre de tuteurs et tutrices en fonction soient suffisants pour répondre aux demandes de désignation, notamment par le recrutement d'un plus grand nombre de tuteurs salariés pour une professionnalisation accrue de la profession.

Un meilleur encadrement des tuteurs (entretiens d'évaluation, contrôle...) par le Service des Tutelles doit être garanti. Un code de déontologie devrait être instauré.

Ces propositions passent par un renforcement des moyens du Service des Tutelles et une rémunération des tuteurs adaptée à leur charge de travail.⁹

Poursuivre la création des lieux d'accueil adaptés aux mineurs qu'ils soient demandeurs d'asile ou non, collectifs ou individuels, en veillant à la qualité (avec les mêmes normes de qualité que celles qui s'appliquent à l'Aide à la Jeunesse) et en concertation avec l'Aide à la Jeunesse (nécessité de lieux d'accueil adaptés pour les jeunes aux besoins spécifiques, par exemple jeune fille au parcours complexe, très jeune MENA, MENA ayant un profil de rue, MENA ayant des problèmes de santé mentale, ...).

La loi sur l'accueil prévoit un accueil adapté des MENA, ce qui, dans les faits n'est pas toujours respecté. En 2022 encore, des MENA étaient à la rue. Fédasil a augmenté le nombre de places d'accueil. Le nombre de places d'accueil doit être maintenu et adapté aux besoins. Par ailleurs, certaines structures ont des capacités d'accueil trop importantes pour permettre un travail d'accompagnement de proximité de qualité de ce public particulièrement vulnérable, les moyens humains faisant par ailleurs défauts.

La situation géographique des lieux d'accueil devrait permettre lors des passages d'une phase à l'autre des transitions sans rupture du réseau et des liens mis en place par et pour le MENA

⁷ « Le tuteur doit s'assurer que toutes les décisions, sont prises dans l'intérêt supérieur de l'enfant et visent le développement et la protection de l'enfant. » Il s'agit là d'un des premiers standards de qualité pour les tuteurs de MENA qui ont été rédigés et publiés basés sur la vision des enfants et des tuteurs en 2011 sous la responsabilité du Service des droits des jeunes « Closing a protection gap project. Standards de qualité pour les tuteurs des mineurs étrangers non accompagnés. Le tuteur : protecteur et défenseur des droits de l'enfant », Service Droit des Jeunes, Novembre 2011, [closing_fr_ok.pdf \(infomie.net\)](#)

⁸ Politique de non-accueil. Etat des lieux avril – septembre 2023. Ciré, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, Médecins du monde, Médecins sans frontières, Caritas international, HUB Humanitaire, BelRefugees.

⁹ En novembre 2023, les tuteurs ont reçu un courrier du Service des Tutelles les informant que le budget étant épuisé, ils ne seraient plus rémunérés avant février 2024.

ou ancien MENA. Le modèle actuel d'accueil est un modèle de rupture impliquant des déménagements successifs du (ex-)MENA.

Nous renvoyons également au texte de vision « Enfants et familles en centre d'accueil »¹⁰(juin 2022, Odisee) qui définit des fondements, conditions de base et principes directeurs pour renforcer les chances pour les enfants accompagnés dans l'accueil. De nombreux fondements et principes directeurs s'appliquent par extension aux MENA.

Développer l'accueil en famille d'accueil et de parrainage, sensibiliser des familles d'accueil, prévoir un cadre, notamment financier pour ouvrir cette possibilité d'accueil et d'accompagnement à tous les MENA.

Mentor Jeunes ASBL a pour mission de mettre en relation les MENA avec les familles d'accueil et de les accompagner tout au long du parcours d'accueil.¹¹ Le parrainage est également développé à Bruxelles par Mentor et en Wallonie par Live in Color.

Vivre en famille d'accueil peut offrir de nombreux avantages aux MENA en apportant une certaine stabilité à différents niveaux. Les familles d'accueil peuvent offrir un soutien émotionnel crucial aux MENA. Vivre dans un environnement familial aimant peut aider à atténuer le stress émotionnel lié aux vécus passé et présent des jeunes et à favoriser son épanouissement. De plus, une famille d'accueil peut aussi faciliter l'intégration culturelle et linguistique du MENA dans son nouveau pays d'accueil. En vivant au sein d'une famille locale, le jeune peut apprendre la langue de manière plus naturelle et développer une compréhension approfondie de la culture locale. Enfin, les familles d'accueil peuvent jouer un rôle clé dans la préparation des MENA à l'autonomie. En offrant un environnement sécurisé et structuré, elles peuvent aider les jeunes à acquérir les compétences nécessaires pour vivre de manière indépendante à l'âge adulte.

Le projet d'accueil familial pour MENA est actuellement subventionné par l'Administration générale de l'Aide à la Jeunesse, dans le cadre du « Plan MENA » et via une Convention avec Fedasil (15 places en 2023). Il ne bénéficie toutefois pas d'un subventionnement structurel. Certaines places ont été financées pour un public spécifique de MENA ukrainiens par Cap 48.

Recruter des familles d'accueil, et procéder au *matching* constituent des défis importants à soutenir. Afin de faciliter le *matching* et surtout de répondre à un maximum des demandes venant des jeunes pour lesquels l'hébergement collectif n'est pas adapté, Mentor Jeunes est dans l'urgence de trouver des familles candidates au projet d'accueil.

¹⁰ « Être un enfant en centre d'accueil. Renforcer les chances des familles après l'exil. », Katya Fournier Kaat Van Acker, Dirk Geldof et Anke Heyerick, éd. Acco Louvain 2023 et [Versie 07.09.2021 \(odisee.be\)](#)

¹¹ Le paragraphe qui suit est extrait du site [MENA - mineurs étrangers non accompagnés - Mentor Jeunes](#)

2. L'autonomie des MENA et anciens MENA

Voir aboutir les réformes qui reconnaissent et subventionnent les services qui accompagnent à l'autonomie des MENA et anciens MENA. Veiller à une programmation correspondant aux besoins de terrain.

Note de la Concertation wallonne des acteurs en charge des (ex-)MENA

La transition à l'âge adulte et à une vie indépendante est un moment particulièrement complexe pour les mineurs étrangers non accompagnés ou anciens MENA ne bénéficiant pas de soutien familial. Ces jeunes doivent devenir autonomes beaucoup plus rapidement que les jeunes dans la population générale, sans nécessairement avoir toutes les capacités et ressources pour y parvenir.¹²

Les MENA et ex-MENA qui accèdent à l'autonomie, après un parcours d'exil puis un parcours institutionnel en Belgique, ne sont pour la plupart pas prêts à cette indépendance et aux responsabilités qui en découlent. De plus, à 18 ans, ils perdent divers types de soutien, de sécurité et de protection, comme l'assistance d'un tuteur et l'accès à des aides spécialisées pour les mineurs d'âge.

Pour faciliter cette transition et éviter une rupture abrupte, il est nécessaire de mettre en place un accompagnement adapté pour ces jeunes de 16 ans et plus.

C'est la proposition du secteur qui a suggéré un cadre d'agrément et de subventionnement des services qui accompagnent à l'autonomie les MENA et anciens MENA. Ce cadre a été repris dans l'avant-projet de décret modifiant le code wallon de l'action sociale et de la santé et le projet d'arrêté modifiant le code réglementaire qui y est attaché. Il est évident que les MENA des autres régions ont également besoin de cet accompagnement spécifique.

Le secteur salue positivement cette reconnaissance par les pouvoirs publics wallons. A l'heure d'écrire ces lignes, le processus législatif est en cours et nous espérons que les propositions aboutiront favorablement. Des remarques sur les projets de réforme ont été formulées pour améliorer celle-ci, notamment au sujet de la programmation initialement envisagée qui est insuffisante au regard des besoins estimés.

Bonne pratique :

Mentor-Escale a pour mission d'accompagner des MENA et anciens MENA dans le cheminement vers la vie en autonomie à leur sortie des centres d'accueil. Mentor-Escale propose trois types d'accompagnement à l'autonomie : l'accompagnement individuel, les activités collectives et une permanence sociale.

¹² Une attention particulière à l'apprentissage à l'autonomie devrait être apportée aux différentes phases d'accueil du MENA dès la phase 2. Les pratiques, outils, projets mériteraient d'être partagés.

D'autres services en Wallonie ont développé ce type de missions.

Adapter la législation pour rendre accessibles les services de l'AVIQ aux ex-MENA quel que soit le type de séjour et élaborer un protocole de collaboration avec l'AVIQ (Agence pour une vie de qualité) afin de faciliter la prise de relais pour les (ex-)MENA qui ont besoin de l'accompagnement de l'AVIQ.

Mémoire pour les élections du 26 mai 2019¹³ de la Plate-forme Mineurs en Exil

Les ex-MENA majeurs qui ont un titre de séjour sur base de la protection subsidiaire, contrairement aux ex-MENA qui ont obtenu le statut de réfugié n'ont pas accès aux services de l'AVIQ en Région wallonne. A Bruxelles, ce type de séjour permet l'accès aux services de Phare.

Par ailleurs, les services de l'AVIQ semblent peu connaître ce public et doivent être sensibilisés aux réalités vécues par lui pour permettre que des relais s'établissent dans les situations de besoin.

¹³ Plate-forme Mineurs en exil [Mineurs en exil - Mémoire pour les élections du 26 mai 2019](#)

3. Le regroupement familial

L'accompagnement des familles réunifiées par regroupement familial ou visa humanitaire : Financer structurellement les services existants qui apportent un accompagnement de proximité aux familles réunifiées et créer de nouvelles offres sur chaque arrondissement, avec éventuellement des équipes mobiles.

Note de la Concertation wallonne des acteurs en charge des (ex-)MENA

Le regroupement familial est un droit ancré dans la loi. Il constitue une étape fondamentale au bien-être et à l'intégration à long terme des migrants, particulièrement des enfants. Lorsque la famille arrive sur le territoire belge, le(s) regroupant(s) et le(s) regroupé(s) sont confrontés à de nombreux défis (la recherche d'un logement, les démarches administratives, l'apprentissage d'une nouvelle vie commune, l'accès aux soins de santé, à la scolarité, etc.) qui nécessitent un accompagnement psychosocial de proximité. Or, si quelques services soutiennent l'introduction de la procédure de regroupement familial, l'accompagnement psychosocial des familles réunifiées *a posteriori* fait souvent défaut ou est très limité faute de moyens.

Dans le cas d'un regroupement familial avec un (ex-)MENA, c'est bien souvent ce dernier qui va prendre en charge sa famille, ses frères et sœurs pour les aider dans les démarches administratives, scolaires, etc. au détriment de son propre projet de vie, de sa scolarité. Certains travailleurs parlent de parentification, d'adultification du jeune. Le jeune devient l'« expert » de notre société. Il montre la voie à la famille, traduit, accompagne dans les démarches administratives. C'est une énorme responsabilité pour un jeune qui peut être vite dépassé. Cela met alors en péril son propre processus d'insertion déjà en cours. Cette position de « chef de famille » a aussi une incidence sur les relations et la dynamique familiales en reconstruction.

Il est essentiel pour la réussite du projet de regroupement familial et l'intégration des familles qu'elles bénéficient d'un accompagnement de proximité et que les services qui remplissent cette mission soient suffisamment soutenus.

Bonne pratique :

Le Service Mobile d'Accompagnement au Logement de l'ASBL « Les Trois portes » à Namur a développé un accompagnement spécifique et de proximité des familles réunifiées. Le service se mobilise de manière intensive, se déplace avec la famille et est en contact très régulièrement allant jusqu'à 2 à 3 rencontres par semaine au début de l'accompagnement, ce qui permet d'établir une relation de confiance avec la famille. Le service devient alors un appui/repère sur lequel les personnes peuvent compter pour avancer dans leur processus d'installation, c'est une réelle plus-value pour l'intégration de la famille.

Adapter la législation concernant le critère de cohabitation durant 5 ans du MENA et de sa famille conformément à la jurisprudence de la Cour de Justice européenne.¹⁴

Jeunes adultes, les anciens MENA qui ont été réunis avec leurs parents aspirent à leur indépendance, comme les jeunes belges. La condition de cohabitation du MENA et de sa famille pendant 5 ans est beaucoup trop stricte. La jurisprudence récente de la Cour de justice a d'ailleurs souligné comme critère concluant l'importance d'une vie familiale effective, plutôt que la cohabitation. La législation doit évoluer dans ce sens.

La procédure de regroupement familial : Améliorer la procédure de regroupement familial.

Plaidoyer de MYRIA et du CIRE

Concernant la procédure de regroupement familial et les difficultés importantes qui y sont liées, nous renvoyons le lecteur aux recommandations des rapports de Myria¹⁵ et du Ciré¹⁶.

Nous insistons sur les garanties d'accès à l'information, aux conseils et à l'accompagnement professionnel des procédures de demandes de regroupement familial qui se complexifient. A l'heure actuelle, il n'existe pas de système d'orientation systématique, et les capacités des services ou conseillers existants font gravement défaut (personnel et expertise), de sorte que de nombreux demandeurs ne sont pas soutenus de manière adéquate. Des informations et conseils clairs devraient être par ailleurs accessibles auprès des autorités responsables des procédures elles-mêmes.

Enfin, les coûts doivent être revus. Le droit ne peut être effectif si les coûts excessifs de la procédure empêchent le droit au regroupement familial. Myria a analysé cette question dans son cahier « Droit de vivre en famille » où le coût pour un MENA afghan et sa famille (parents et 3 enfants dont un majeur) a été estimé entre 10000 et 14000 euros.¹⁷

¹⁴ Mémorandum 2024 Caritas international

¹⁵ [Résumé Avis Regroupement familial.pdf \(myria.be\)](#)

¹⁶ [Réforme du regroupement familial: nos recommandations – CIRÉ asbl \(cire.be\)](#)

¹⁷ Cahier [Droit de vivre en famille](#), 2023, Myria

4. L'accès au logement

*Plaidoyer de la Plate-forme Mineurs en exil et de la Concertation wallonne des acteurs en charge des (ex-)MENA
Plan pour le logement Rassemblement wallon pour le Droit à l'habitat¹⁸*

Après leur parcours d'accueil institutionnel en différentes phases, les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) ou anciens MENA sont face à une difficulté majeure : trouver un logement salubre et décent à un prix abordable. Le manque de logement contraint parfois les MENA à s'installer là où ils trouveront un logement, peu importe où en Belgique. Ce déménagement, parfois contre leur souhait de rester dans la région où ils ont déjà créé des liens, entraîne une nouvelle rupture dans le parcours des (ex-)MENA.

En cas de regroupement familial, lorsque la famille arrive, le logement du MENA (ou ex-MENA) n'est bien souvent pas adapté, soit parce qu'il vit dans un logement communautaire, soit parce que son logement est trop exigu. La loi exige pourtant des regroupés et regroupants de cohabiter durant les 5 premières années du séjour. Il n'est pas rare de voir cohabiter 5, 6, 7 personnes dans un studio pendant des mois.

Avec la Plate-forme Mineurs en exil, la Concertation wallonne a transmis, en 2021, des recommandations au Ministre wallon du logement et au secteur logement.

Nous reprenons ici quelques-unes des recommandations essentielles :

[Créer plus de logements sociaux et les rendre accessibles aux Mineurs étrangers non accompagnés et à leur famille.](#)

En Wallonie, on estime qu'il y a 40.000 ménages sur liste d'attente d'un logement social. Il y a un manque criant de logements sociaux qui nécessite de réinvestir massivement dans le marché locatif social (au travers des AIS et des logements sociaux). Un refinancement massif du secteur passe par diverses mesures (comme **adopter un système de fiscalisation réaliste des loyers effectivement perçus** qui alimente directement la politique du logement.)¹⁹

Il est indispensable de lancer de nouvelles constructions, d'investir dans l'entretien des logements sociaux existants, de récupérer des biens immobiliers inoccupés et donc d'établir un **comptage systématique des logements vacants à l'échelle régionale** et communale.

Très peu de logements sociaux disposent d'un nombre suffisant de chambres pour l'accueil de familles nombreuses. Des logements sociaux doivent être construits ou rénovés pour ces familles.

De plus, les pouvoirs publics doivent lancer des partenariats avec le secteur privé, en demandant par exemple qu'un certain pourcentage d'un nouveau parc immobilier soit mis à disposition de projets sociaux.

Les mineurs doivent pouvoir s'inscrire sur la liste d'attente pour logements sociaux. Les critères d'attribution des logements sociaux devraient être revus en ce sens.

¹⁸ [Notre plan pour le logement – Rassemblement Wallon pour le Droit à l'Habitat \(rwdh.be\)](#)

¹⁹ [Notre plan pour le logement – Rassemblement Wallon pour le Droit à l'Habitat \(rwdh.be\)](#)

Créer un fonds régional de garantie locative, universel, obligatoire et public et lever les actuelles contraintes à l'accès aux garanties locatives (actuel prêt taux zéro wallon, garantie du CPAS : réduire le délai d'accès, ne pas exiger l'adresse d'un logement pour ouvrir le droit à la garantie sollicitée, rendre le dispositif accessible aux (ex-)MENA.

Constituer une garantie locative est une des premières difficultés des jeunes pour accéder à un logement. Les institutions qui préparent les jeunes à l'autonomie les aident à épargner, lorsque c'est possible, pour anticiper ce moment. Des associations (ASBL Capuche, Caritas, Convivial, etc.) ont constitué des fonds privés pour venir en aide à certaines catégories de personnes. Les associations liées au droit au logement plaident depuis de nombreuses années pour l'instauration d'un système unique solidaire via la création d'un fonds régional centralisé de garanties locatives.

En novembre 2019, la Fédération des CPAS a émis des recommandations en matière d'octroi d'une aide à la constitution d'une garantie locative à ses membres tout en maintenant sa position quant à la nécessité qu'un mécanisme facilitant le paiement des garanties locatives soit mis en place par la Région wallonne. Ces recommandations ne sont pas contraignantes, elles ont pour vocation d'harmoniser des « bonnes pratiques » des CPAS.

Depuis 2021, un arrêté du gouvernement wallon a mis en place un système de prêt à taux zéro accessible aux locataires de baux à résidence principale, de colocation ou aux étudiants. Celui-ci constitue certes une avancée mais reste inaccessible aux mineurs d'âge et donc aux MENA et nécessite de plus une autorisation de séjour d'une durée illimitée qui ne sera obtenue généralement qu'au terme de 5 ans de séjour légal. Une large part de notre public (MENA, ex-MENA, leur famille) est donc exclu et cela crée une discrimination supplémentaire.

Rendre la colocation accessible, et à terme supprimer le statut de cohabitant.

Les contrats de colocation sont réglementés. Cependant, les MENA et ex-MENA qui souhaitent recourir à cette forme d'habitation risquent de voir leurs allocations ou aides sociales fortement diminuées s'ils sont considérés par le CPAS comme étant cohabitants, et non isolés. En effet, dans la pratique, beaucoup de CPAS ne font pas la distinction entre la colocation et la cohabitation. Pourtant, la Cour de cassation, dans un arrêt du 9 octobre 2017, a jugé que les colocataires ne sont pas forcément des cohabitants.

A court terme, il convient de clarifier la différence entre la colocation et la cohabitation en se référant à l'arrêt de la Cour de Cassation du 9 octobre 2017 : Quand n'est-on plus dans la colocation mais dans la cohabitation ? Quels sont les éléments que le CPAS vérifie pour prendre une décision ?

A terme, le statut de cohabitant doit être supprimé et les droits sociaux doivent être individualisés pour en finir avec le système actuel qui sanctionne des formes d'habitat qui permettent de rompre l'isolement, de réduire les coûts et d'améliorer son confort grâce à la solidarité.

La Concertation soutient la campagne : [Accueil - Stop au statut de cohabitant-e \(stop-statut-cohabitant.be\)](https://www.stop-statut-cohabitant.be)

Le mercredi 18 octobre 2023, la Cour constitutionnelle s'est penchée sur une question préjudicielle que lui a posée la Cour du travail de Liège, concernant le statut de cohabitant en matière de chômage. L'enjeu est de reconnaître que ce statut – injuste et précarisant les personnes qui perçoivent des allocations – est contraire aux articles 10 et 11 de la Constitution qui consacrent la non-discrimination des citoyen·nes belges ainsi qu'au droit de l'égalité de traitement entre hommes et femmes. Les dix associations qui ont fait une intervention volontaire dans cette affaire demandent que la Cour constitutionnelle établisse, enfin, le caractère discriminatoire de la réglementation chômage. Sa décision est très attendue.

Développer diverses formes de logement en autonomie accompagnée et financer les structures qui offrent cet accompagnement.

Différentes formules d'accompagnement dans le logement pour répondre au plus près aux besoins du (ex-)MENA ont été développées par des structures qui accompagnent ces publics en transition vers l'âge adulte.

Ces formules vont de la vie autonome en colocation/cohabitation en petit groupe avec ou sans présence permanente d'un éducateur à la vie autonome seul.e avec un accompagnement plus ou moins rapproché.

Une dimension humaine du logement avec de petites structures d'accueil réduit les tensions liées à la vie collective dans de grosses structures, facilite l'intégration du (ex-)MENA et favorise son bien-être.

Bonnes pratiques :

Divers projets allient l'accompagnement à l'autonomie en logement.

On peut citer par exemple la Maison Babel à Bruxelles : Depuis février 2017, la Maison Babel propose un accompagnement des (ex-)MENA à partir 17 ans ayant obtenu un titre de séjour en Belgique, désirant réaliser un projet de vie et s'installer de manière autonome à Bruxelles. Cette structure qui se veut un lieu d'accueil chaleureux, à dimension humaine pour des jeunes vulnérables ayant déjà vécu en collectif, assure ainsi une transition entre les centres d'accueil fédéraux ou l'accueil en 3ème phase et une prise en charge individuelle et autonome du jeune. Au départ, 4 places étaient gérées par cette structure. Actuellement la Maison Babel a étendu ses partenariats et peut accompagner 15 jeunes en autonomie.

D'autres exemples en Flandre ou à Bruxelles : CURANT à Anvers (cohabitation de jeunes autochtones et (ex-)MENA de 17 à 22 ans), Minor-Ndako en Flandre et à Bruxelles, Mentor Escal à Bruxelles.

Fin 2023, un nouveau projet « Transition » est initié en Région wallonne par SAM à Liège. Le service ouvre un logement de 2 places accompagnées (avec bail glissant), supervisé de manière assez rapprochée en fonction de l'autonomie des jeunes. C'est actuellement la seule initiative de ce genre en Wallonie pour un public spécifique MENA ou ancien MENA. Des partenariats, issus entre autres des secteurs de l'Aide à la jeunesse et du logement ont toutefois développé quelques initiatives pour un public jeune.²⁰ Elles ne couvrent pas l'ensemble du territoire et ne concernent que peu de logements.

Un site internet est en cours de construction afin de donner une visibilité à ces projets et partager les expériences.²¹

Le rapport d'évaluation du projet CURANT à Anvers recommande d'inclure les logements collectifs à petite échelle, tels que les logements communautaires de 4 chambres, dans l'offre régulière de logements sociaux, ou dans d'autres types de logements abordables et accessibles aux personnes à revenu limité.²²

Dans le cadre du projet U-Care (2021-2022) implémenté en Allemagne par l'OIM (Organisation internationale pour les migrations), trois prototypes ont été expérimentés pour améliorer la transition vers l'âge adulte : le mentorat, la défense des droits et intérêts, le logement. Sur ce dernier point, dans une approche holistique, deux éléments clés ont été mis en évidence pour éviter une cessation brutale de l'aide à la majorité et créer un cadre pour un soutien complet à la transition : la planification d'une alliance entre les parties prenantes afin de permettre aux différents opérateurs de services sociaux de travailler en étroite collaboration et trois types de logements différents avec des cadres et des degrés de prise en charge différents (groupe résidentiel, communauté de partage d'appartements, logements individuels).²³

Lutter contre la discrimination sur le marché locatif.

Les MENA et ex-MENA (et leur famille) sont non seulement confrontés aux discriminations économiques (comme l'obligation de présenter des fiches de salaire lors de la visite d'un appartement, refus de nombreux propriétaires de louer à des gens bénéficiant du CPAS, etc.), mais également à des discriminations sur base de leur origine, de leur religion, de leur couleur de peau, de leur âge.

À ces discriminations s'ajoutent encore certaines exigences particulières de certains propriétaires qui ne veulent louer « qu'à des filles », « qu'à un couple sans enfant », etc. Ceci

²⁰ Voir quelques exemples : « Transition vers l'autonomie des MENA et ex-MENA. Concertation, état des lieux et recommandations », [3571-2020-10-23---rapport-final-projet-ajdn.pdf \(uvcw.be\)](#)

²¹ www.autonomielogement.be

²² Rilke Mahieu (CeMIS), Laura Van Raemdonck (CeMIS), Prof. dr. Noel Clycq (Edubron), « Cohousing and case management for unaccompanied young adult refugees in Antwerp (CURANT) », octobre 2019. [Rapport d'évaluation.](#)

²³ [Unaccompanied Children in Alternative Residence \(U-CARE\) | IOM Belgium and Luxembourg](#)

rend la recherche d'un logement pour un MENA, un ex-MENA ou sa famille encore plus complexe.²⁴

En décembre 2020, le gouvernement wallon s'est doté d'un plan de lutte contre la discrimination dans l'accès au logement mettant en place des mesures spécifiques et ciblées.

Ce plan prévoit :

- la réalisation de contrôles-mystères ;
- la sensibilisation du grand public à cette thématique par le biais de brochures et capsules vidéo ;
- la formation spécifique à la discrimination à destination des agents des communes, CPAS, AIS, SLSP et au FLW.

Cette initiative a été saluée. Les mesures envisagées doivent être appliquées et évaluées. Elles doivent être soutenues financièrement.

Le 30 novembre 2023, un décret visant à lutter contre la discrimination dans l'accès au logement a été adopté. En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024, il instaure un cadre spécifique permettant la réalisation de tests de discrimination.

Il convient de tenir compte dans les discriminations à l'accès au logement des caractéristiques particulières de notre public, notamment la minorité et le statut de famille nombreuse, mais aussi la difficulté de langue, l'origine culturelle, l'origine des ressources, etc.

Accroître l'offre de logements sociaux/abordables réduisant l'écart entre l'offre et la demande devrait également conduire à moins de discriminations. Actuellement, les propriétaires ont la possibilité de choisir le profil qu'ils pensent leur apporter le plus de garanties.

²⁴ Des études ont été réalisées sur la discrimination au logement : Exemples : [Résultats de l'étude sur la discrimination au logement — Ville de Namur](#) et, en 2019, [Discrimination ethnique sur le marché du logement locatif en Wallonie \(vub.ac.be\)](#), étude réalisée à Namur, Liège, Mons et Charleroi.

5. La scolarité et l'insertion socio-professionnelle

Soutenir de manière structurelle les projets alternatifs à la scolarité, les évaluer et éventuellement les multiplier et/ou infuser.

*Rapport 2020 « Transition vers l'autonomie des mena et ex-mena. Concertation, état des lieux et recommandations » de la Concertation wallonne des acteurs en charge des (ex-)MENA
Recherche de La Code « Quel(s) parcours scolaire(s) pour les enfants migrants infra-scolarisés en Fédération Wallonie-Bruxelles ? »²⁵
Mémorandum 2024 Caritas international*

Certains MENA ou anciens MENA présentent différentes caractéristiques, vulnérabilités qui constituent des entraves à leur insertion dans les dispositifs scolaires classiques, y compris les classes DASPA : ils sont infrascolarisés, ont peu d'acquis scolaires ou sont analphabètes, ils ont des difficultés ou traumatismes liés au parcours d'exil. La barrière de la langue est un obstacle supplémentaire auquel s'ajoute le choc culturel, notamment vis-à-vis de l'école dont ils ne maîtrisent pas les codes. Leur statut administratif est incertain. Certains jeunes ont le besoin de travailler rapidement par souhait et/ou par nécessité (mandat de la famille, frais de regroupement familial, remboursement d'un passeur, etc.).

Pour apporter une réponse aux besoins de ces jeunes, des alternatives à la scolarité ont vu le jour (Tchaï, la Petite Ecole, projet IDO). Nous souhaitons voir aboutir les dispositions légales, soumises actuellement au processus législatif, reconnaissant ces structures, afin de les soutenir de manière structurelle. La coordination des ONG pour les droits de l'enfant (La Code), dans sa recherche « Quel(s) parcours scolaire(s) pour les enfants migrants infra-scolarisés en Fédération Wallonie-Bruxelles ? »²⁶ propose par ailleurs de les évaluer afin de déterminer « si ces dispositifs alternatifs gagneraient à être multipliés et/ou si une infusion de leurs pratiques dans les dispositifs officiels existants pourraient être au bénéfice des enfants concernés. »

La Code formule d'autres recommandations. D'une manière générale, elle recommande de « centrer le parcours autour des besoins de l'enfant et de son intérêt supérieur plutôt qu'en le pensant linéaire et exhaustif », en prenant le temps, en tentant de nouvelles approches, en évitant de faire rentrer à tout crin l'enfant dans la case qui est prévue malgré qu'elle n'ait pas de sens pour lui (...). Elle suggère, entre autres, :

- d'améliorer l'information relative aux dispositifs d'accueil et de scolarisation,
- de garantir un accompagnement dans l'intégration définitive "post-DASPA",
- et de renforcer la prise en charge de la santé mentale.

Nous complétons et soutenons Caritas qui, dans son mémorandum 2024, demande également « une augmentation du nombre de places DASPA pour les primo-arrivants et le développement de trajectoires scolaires plus individualisées et adaptées aux besoins de ces

²⁵ [Quel\(s\) parcours scolaire\(s\) pour les enfants migrants infra-scolarisés en Fédération Wallonie-Bruxelles ? - La Code](#)

²⁶ [Quel\(s\) parcours scolaire\(s\) pour les enfants migrants infra-scolarisés en Fédération Wallonie-Bruxelles ? - La Code](#) et [DASPA & POST-DASPA : Quelles pistes pour les professionnel·le·s ? - La Code](#)

jeunes, ainsi que de trajectoires de transition du DASPA vers l'éducation régulière (comme l'exemple des trajectoires de Beno²⁷ qui existent à Flandre). »

Un groupement local du Bassin de Verviers, la Task Force Jeunes Primo²⁸, a également émis plusieurs recommandations au sujet de l'organisation des DASPA (attribuer des heures de coordination aux écoles organisant un DASPA, rendre la durée d'accueil en DASPA flexible, prévoir un taux d'encadrement suffisant pour accompagner les jeunes après l'intégration, etc.). La Task Force s'intéresse plus globalement au parcours des jeunes primos, de l'école à la formation et l'emploi en passant par les centres d'accueil et les ILA.

Favoriser un accès plus rapide aux formations professionnelles et développer les formations concomitantes, adapter l'enseignement en alternance.

Rapport 2020 « Transition vers l'autonomie des mena et ex-mena. Concertation, état des lieux et recommandations » de la Concertation wallonne des acteurs en charge des (ex-)MENA « Insertion des travailleurs migrants. Efficacité des dispositifs », Irfam, 2018
Évaluation du parcours d'intégration et du dispositif ISP dédiés aux primo-arrivants en Wallonie. Rapport de recherche », IWEPS, mai 2019²⁹

Le rapport de recherche relatif à l'évaluation du parcours d'intégration souligne de nombreux obstacles à l'accès aux formations professionnelles : « encore trop peu d'opérateurs ISP [insertion socio-professionnelle] sont spécialisés dans le public primo-arrivants. La plupart des formations proposées sont conditionnées à un niveau de français suffisant, ce qui écarte d'office une partie du public. De manière générale, il est difficile pour le public de remplir les conditions d'accès aux formations proposées, tant au niveau de la connaissance de la langue, de la mobilité, du niveau d'étude, des prérequis nécessaires, ou des connaissances métier ou du marché de l'emploi. »³⁰

En matière d'insertion professionnelle, à la suite d'une recherche coordonnée approfondie, l'IRFAM a émis un ensemble de recommandations dans son ouvrage « Insertion des travailleurs migrants : efficacité des dispositifs »³¹. Nous renvoyons le lecteur à cet ouvrage. Depuis son édition en 2018, plusieurs projets ont été développés (voir ci-dessous).

Concernant le public des MENA et ex-MENA, nous retiendrons la nécessité de favoriser un accès plus rapide aux formations professionnelles. Il est, en effet, plus intéressant de faire coïncider l'apprentissage de la langue avec la formation pour un métier donné.

Ce qui est appelé communément le « FLE métier », est une formation qui intègre de manière concomitante l'apprentissage du français comme langue étrangère et la pratique d'un métier afin de diminuer la durée des formations consécutives et la logique linéaire, de donner du sens

²⁷ [Projets BENO \(Éducation de base après OKAN\) | Vlor](#)

²⁸ La Task Force est organisée par l'IBEFE de Verviers, le CRVI et People's place.

²⁹ Axel Gossiaux, Elsa Mescoli et Mylène Rivière, « Évaluation du parcours d'intégration et du dispositif ISP dédiés aux primo-arrivants en Wallonie. Rapport de recherche », IWEPS, mai 2019.

³⁰ Axel Gossiaux, Elsa Mescoli et Mylène Rivière, « Évaluation du parcours d'intégration et du dispositif ISP dédiés aux primo-arrivants en Wallonie. Rapport de recherche », IWEPS, mai 2019.

³¹ « Insertion des travailleurs migrants. Efficacité des dispositifs », sous la direction de Altay Manço et Joseph Gatugu, L'Harmattan Collection Compétences interculturelles, Paris, 2018, 456 p

et une utilité concrète à l'apprentissage de la langue, et cibler plus précisément le vocabulaire et les connaissances spécifiques en fonction du métier visé.³²

Il conviendrait de soutenir ces dispositifs et leurs mises en place (qui nécessitent du temps de coordination entre opérateurs partenaires), de les allier à une expérience en entreprise et d'en augmenter l'offre et la diversité.

L'exemple d'Hospi'Jobs (ci-dessous) qui allie trois axes complémentaires de manière concomitante est un modèle source d'inspiration. Il allie :

- L'apprentissage du FLE orienté métier ;
- La mise en stage en entreprise accompagné d'un tutorat ;
- Une médiation entre les différentes parties prenantes.

Bonne pratique :

« [Hospi'Jobs](#) » a été mis en œuvre en janvier 2020, à Liège, par l'IRFAM et le centre de formation [Le Monde des Possibles](#). Cette expérience vise à favoriser l'insertion professionnelle rapide des personnes migrantes, en particulier au sein des structures hospitalières qui présentent des besoins non négligeables en main-d'œuvre. Hospi'Jobs outille les personnes migrantes considérées comme éloignées de l'emploi, avec un faible niveau de français, en compétences (soft-skills et français langue étrangère). Visant les métiers du catering, de la logistique et du cleaning, le projet innove en ce sens qu'il propose des cours de français langue étrangère (FLE) orienté vers l'apprentissage du vocabulaire spécifique des métiers visés et ce, de manière concomitante à une mise en stage pratique chez les partenaires du projet, le CHU et le CHC de Liège. Le projet orchestre trois composantes essentielles à l'insertion professionnelle des migrants : un parcours intégré et concomitant (1) alliant l'apprentissage du FLE orienté métier et la familiarisation au monde de l'emploi par une mise en stage dans les hôpitaux ; le tutorat (2) mis en place avec les entreprises accueillant les stagiaires où les tuteurs et tutrices jouent un rôle important dans la transmission tant des compétences attendues que de la culture d'entreprise ; la médiation (3), enfin, entre les différentes parties prenantes du projet afin d'assurer une bonne communication, une intervention immédiate en cas d'incident, de faciliter et fluidifier les relations entre les stagiaires et les entreprises. Les résultats obtenus présentent un taux d'insertion des personnes migrantes en emploi de 50 % au terme de la formation. Voir le site de l'IRFAM : [Concomitance, tutorat, médiation : clés de l'insertion des personnes migrantes - IRFAM](#) ou [Hospi'Jobs et Hospi'Talité - IRFAM](#)

S'interroger sur l'accueil et l'adaptation aux besoins de ce public au sein de l'enseignement en alternance (CEFA, IFAPME) à revaloriser est également une nécessité. En 2022, un état des

³² CALIF ASBL, [Articulation Filières métier / Filières français \(calif.be\)](#)

lieux de l'enseignement qualifiant³³ a été dressé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et un rapport de plus de 600 pages a été publié. Qu'en sera-t-il retiré ?

Dans leur analyse « NEET » issus de l'immigration : pour une insertion plus nette », les auteurs recommandent de rendre plus fluides les allers-retours entre formations et vie active. « Pour ce faire, valoriser la formation professionnelle et la formation en alternance ou les centres de formation par le travail est une piste souvent citée. Ces formations ne devraient pas être considérées comme des choix par défaut pour jeunes stigmatisés, mais une orientation que l'industrie apprécie, à l'image de ce qui se constate dans les pays germanophones. » Il faudrait donc :

- Améliorer la qualité des programmes en lien avec les employeurs,
- Doter le secteur des formateurs de qualité,
- Renforcer le rôle des tuteurs capables d'accompagner les apprenants dans l'entreprise, proposer des stages rémunérés aux jeunes, etc.
- Améliorer la visibilité des dispositifs,
- Mettre en avant les cas de réussite, impliquer davantage les parents...
- Des mesures innovantes d'accompagnement des jeunes travailleurs : le mentorat, le parrainage...³⁴

Comme pour les formations professionnelles du secteur ISP, des moyens doivent être alloués aux CEFA afin de réunir les axes essentiels d'une formation concomitante :

- L'apprentissage du FLE orienté métier ;
- La mise en stage en entreprise accompagné d'un tutorat ;
- Une médiation entre les différentes parties prenantes.

³³ Etat des lieux pour un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, en particulier de l'alternance, décembre 2022, FWB, [Enseignement.be - News](#).

³⁴Joseph Gatugu et Altay Manço, « « NEET » issus de l'immigration : pour une insertion plus nette », dans Altay Manço et Joseph Gatugu, Insertion des travailleurs migrants. Efficacité des dispositifs, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 123-142., [Analyse 2018 15 \(irfam.org\)](#)

6. La Concertation wallonne des acteurs en charge des MENA et anciens MENA

Note de la Concertation wallonne des acteurs en charge des (ex-)MENA

Soutenir de manière structurelle la Concertation wallonne des acteurs en charge des MENA et ex-MENA.

Depuis fin 2019, la Wallonie finance par le biais d'une subvention facultative la Concertation wallonne des acteurs en charge des MENA et ex-MENA.

Dans le cadre de la réforme du CWASS et du CRWASS, il avait été proposé de soutenir structurellement cette Concertation mais cela n'a pas été pris en compte.

La participation active au réseau est mise en avant par le nouvel article 155/7 al 2 5° modifié par l'avant-projet de décret du CWASS comme une des missions des services d'accompagnement des MENA et anciens MENA : «5° participer activement au réseau d'acteurs en charge du public afin de partager les bonnes pratiques et mener des réflexions communes dans le but d'améliorer la connaissance du public, la qualité des missions et l'expertise de façon continue. »

La mise en place de rencontres et de travail de réseau est très chronophage et énergivore pour les opérateurs ; et ce temps n'est pas pris en compte dans les moyens qui leur sont alloués. Il convient dès lors de soutenir les dispositifs de concertation spécifique des publics MENA et anciens MENA comme la Concertation mise en place depuis quelques années.

7. Séjour précaire

Améliorer la loi « solution durable ».

Avis sur le code de migration de la Plate-forme Mineurs en exil et DEI³⁵

« La procédure de séjour des mineurs étrangers non accompagnés : Quels constats après 7 ans d'application ? », in RDE 2019, n°202, Cécile Ghymers

Si la loi du 12 septembre 2011 instaurant la procédure dite « solution durable » a le mérite d'exister, elle présente de nombreuses faiblesses. Des modifications devraient y être apportées, notamment :

- Mettre en place un organe de décision indépendant et fondé sur les droits de l'enfant comme l'une des premières garanties procédurales pour assurer une détermination qualitative d'une solution durable.
- Introduire dans la loi un recours en plein contentieux au CCE contre les décisions concernant la solution durable.

« Les décisions de l'Office des étrangers en matière de séjour MENA peuvent être contestées devant le Conseil du contentieux des étrangers (ci-après, CCE) dans le cadre d'un recours en suspension et en annulation mais ce recours n'est pas un recours de pleine juridiction et n'est pas suspensif de plein droit.

Pendant l'examen du recours, le mineur se trouve donc non seulement sans titre de séjour et sans aucun droit mais, surtout, s'il obtient gain de cause, dans un délai avoisinant souvent une année ou plus d'attente au niveau du CCE, il n'obtiendra que l'annulation de la décision prise par l'Office des étrangers, qui devra reprendre une décision. »³⁶ même en cas d'annulation de la décision, les dispositions légales sur le séjour MENA ne s'appliquent plus au jeune devenu majeur entre temps³⁷.

- Trancher la solution durable avant la majorité du jeune.

Adapter la législation de séjour pour un accueil plus humain à l'égard des très jeunes MENA.

Lettre ouverte au gouvernement fédéral pour une politique d'accueil plus humaine à l'égard des très jeunes MENA (openletter.earth)

La Concertation wallonne a soutenu la lettre ouverte au gouvernement fédéral pour une politique d'accueil plus humaine à l'égard des très jeunes MENA. Cette carte blanche propose d'ajouter un alinéa à la loi « procédure de recherche de la solution durable » du 12 septembre 2011 en vigueur actuellement, qui est venue modifier la loi du 15/12/80 et y insérer les articles 61/14 et suivants afin que tout enfant reconnu comme MENA en Belgique avant son quinzième anniversaire reçoive automatiquement une autorisation de séjour d'une durée d'un an,

³⁵ [Avis Code Migration Droits de l'enfant Plate-forme Mineurs en exil et DEI Belgique\(4\).pdf\(Shared\) - Adobe cloud storage 2021](#)

³⁶ « La procédure de séjour des mineurs étrangers non accompagnés : Quels constats après 7 ans d'application ? », in RDE 2019, n°202, Cécile Ghymers

³⁷ Voir par exemple arrêt CCE n° 190 327 du 1^{er} août 2017.

renouvelée systématiquement si sa situation ne change pas, avec la garantie d'obtenir une autorisation de séjour illimitée à l'issue de trois ans de prise en charge de manière continue en Belgique (soit dans le réseau FEDASIL soit dans le réseau « Aide à la Jeunesse », soit élevé par une personne de nationalité belge ou en séjour régulier en Belgique), et ce quelle que soit sa situation familiale.

Cette proposition s'inspire du modèle français et part du constat que de nombreux jeunes arrivés avant 15 ans en Belgique obtiennent un titre de séjour mais après un parcours administratif et juridique oppressant qui pourrait leur être évité pour envisager l'avenir sereinement. Elle est également soutenue par le Délégué général aux droits de l'enfant dans son Mémemorandum et rapport d'activité 2022-2023.

Apporter une attention particulière aux MENA en transit et en errance.

Etat des lieux de la coordination wallonne des Collectifs et Associations en soutien aux personnes migrantes en transit

Les MENA en transit sont par définition en séjour précaire. Ces jeunes ne veulent, dans un premier temps, pas se faire signaler.

Début 2022, la [Coordination wallonne des Collectifs et Associations en soutien aux personnes migrantes en transit](#), subventionnée par la Région wallonne, a rédigé un état des lieux de la situation et, à la demande de la Région, un plan d'action qui "pose les jalons d'un dispositif concerté, réaliste, responsable, coordonné et pérenne à l'échelle de la Wallonie", au bénéfice des personnes en migration dite de transit, en collaboration étroite avec la Plateforme citoyenne BELRefugees.

Dans son rapport, la coordination a confirmé la présence de MENA en transit sur le territoire wallon, même s'il est difficile de les dénombrer tant ce public est mouvant. Des besoins non rencontrés ont été identifiés tels que des besoins fondamentaux comme l'hébergement, les besoins matériels (téléphones, chargeurs, vêtements, chaussures, sacs de couchage, etc.) et les besoins médicaux. Le besoin d'information et d'accompagnement est aussi particulièrement essentiel pour ces jeunes MENA en transit.

Pour la coordination wallonne des Collectifs et Associations en soutien aux personnes migrantes en transit, à l'heure actuelle, une série d'outils existent et demandent à être développés et adaptés aux réalités rencontrées en Wallonie impliquant :

1. Une prise en charge inconditionnelle pour les besoins fondamentaux ;
2. Un focus à mettre sur le sentiment de sécurité et l'établissement d'un lien de confiance, préambule indispensable pour assurer une prise en charge qualitative ;
3. Un point d'attention à porter aux questions d'exploitation par des réseaux de trafic/traité d'êtres humains ;
4. Un appui sur les réseaux associatifs et médicaux existants - dans le but à la fois de les sensibiliser aux réalités du parcours migratoire MENA ; de s'appuyer sur les différentes expertises ; de créer des consortiums d'organisations capables d'adapter leurs pratiques et de répondre aux besoins de terrain ;

5. Une articulation avec le Service des Tutelles pour la prise en charge adaptée et la gestion de la question du signalement.

L'enjeu est d'apporter une réponse adaptée, pérenne, articulée et sécurisante des besoins spécifiques des MENA en transit sur l'ensemble du territoire wallon.

Il est important que la Région wallonne poursuive le soutien et financement des collectifs citoyens.

A Bruxelles, des centres de pré-accueil pour des MENA en transit ont été ouverts et sont gérés par le Samusocial (Dubrucq - depuis mai 2023) et la plate-forme citoyenne BelRefugees (AMRAN - depuis octobre 2022). Un autre centre devrait voir le jour pour les MENA en errance. Il est capital de développer ce type d'accueil spécialisé. Une réflexion devrait être menée pour la Wallonie.

Depuis 2018, Caritas International a acquis une expertise en travaillant avec et en soutenant ce groupe cible particulièrement vulnérable dans le cadre du projet Xtra MENA déployé à Bruxelles³⁸. Pour plus d'informations, nous renvoyons le lecteur au rapport en référence et au Mémoire 2024 de Caritas.

Bonne pratique :

SOS Jeunes Quartier Libre assure un accompagnement socio-éducatif, au niveau du Hub humanitaire de Bruxelles et dans le cadre d'un travail de rue auprès des MENA trans migrants et des MENA errant dans la rue.

³⁸ [2023 XTRAMENA FR \(caritasinternational.be\)](https://www.caritasinternational.be/)

8. La santé mentale

« Vers un renforcement des soins de santé mentale pour les MENA », CRéSaM et Plate-forme Mineurs en exil³⁹
Mémorandum pour l'intégration des personnes étrangères 2024—ALEAP, CAIPS, CODEF, COPILI, DisCRI, FdSS,
Risome

Renforcer les soins de santé mentale pour (ex-)MENA :

Diverses actions sont proposées :

- **Soutenir des plates-formes de concertation intersectorielle** : Sous l'égide des réseaux intersectoriels en santé mentale pour enfants et adolescents dans le cadre de la Nouvelle Politique en Santé Mentale pour Enfants et Adolescents (NPSMEA) au niveau provincial et de la région de Bruxelles-Capitale , il s'agit de soutenir les concertations dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de développer un « plan MENA » visant l'amélioration de l'accès aux soins en santé mentale, le partage d'expertise et la concertation continue entre les acteurs des différents secteurs.

Bonne pratique :

Le groupe de concertation "M(e-)NA et migration" du réseau NPSMEA "Archipel" du Brabant Wallon, outre ses réunions thématiques depuis 2017, a concrétisé un protocole "arbre décisionnel" soutenant l'orientation, l'organisation et la concrétisation de soins ambulatoires/mobiles au bénéfice de jeunes, jeunes adultes et familles accueillantes liées à la Plate-forme citoyenne BelRefugees.

- **Pérenniser et renforcer l'offre des équipes « exil », ainsi que sa Concertation** : Ces services ont développé une expertise dans le travail psychothérapeutique des personnes exilées en souffrance psychologique. Ils doivent être reconnus et renforcés.
- **Des lieux d'accueil sécurisants, stables, des procédures de séjour adaptées** : En 2020, Le Crésam (Centre de Référence en Santé Mentale de la Région Wallonne) et la Plate-forme Mineurs en exil ont édité des recommandations pour un renforcement des soins de santé mentale pour les MENA⁴⁰.

Les recommandations formulées concernent différents niveaux d'action, comme améliorer l'environnement du MENA : « La présence d'un environnement sécurisant et d'un climat de vie favorable et stable dans le lieu d'accueil a une influence positive sur le bien-être des MENA et est une condition importante pour le démarrage et le succès du traitement de troubles psychiques. »

Le stress induit par les tests d'âge, par les procédures de séjour et leur incertitude, par la vie en collectivité dans un centre de taille importante affecte le bien-être et la santé mentale des jeunes.

- **Une formation des professionnels encadrant et des temps d'accompagnement accrus**

³⁹ [Vers-un-renforcement-des-soins-de-sante-mentale-pour-les-MENA.pdf \(mineursenexil.be\)](#)

⁴⁰ [Vers-un-renforcement-des-soins-de-sante-mentale-pour-les-MENA.pdf \(mineursenexil.be\)](#)

D'autres recommandations concernent les professionnels qui entourent les MENA qui doivent être soutenus et formés afin qu'ils soient en mesure et disposent du temps requis pour reconnaître les besoins de soins du MENA et y répondre. Pouvoir développer des relations de qualités avec des encadrants divers participe au bien-être des jeunes.

- **Une offre diversifiée de prise en charge**

Améliorer le bien-être et la santé mentale nécessite une offre diversifiée de prise en charge proche du (ex-)MENA, allant de la prise en charge thérapeutique individuelle, à la participation d'activités sportives et culturelles, aux thérapies non-verbales ou corporelles, aux places résidentielles en pédopsychiatries, etc.⁴¹ L'offre actuelle est en décalage avec la demande de suivis qui ne cesse de croître, au départ de la demande des jeunes eux-mêmes, des différents professionnels des structures d'accueils,... Cette augmentation très importante des demandes est consécutive à la multiplicité des conflits touchant en priorité mineurs et jeunes adultes partout dans le monde et des trajets d'exil de plus en plus dangereux et traumatiques. La saturation du réseau en santé mentale, et qui plus est, dans une approche spécifique à la clinique du trauma, nécessite un renforcement massif des soutiens aux initiatives existantes et/ou à venir.

- **Une attention à l'approche interculturelle, à l'accès à l'interprétariat professionnel et à la médiation interculturelle**

L'accès aux services de santé mentale existant qu'ils soient spécialisés ou non doit être amélioré avec une attention à la culture, à la médiation interculturelle et à l'accès à un interprète. Il est indispensable de permettre un accès gratuit ou à moindre frais à l'interprétariat pour rendre effectif l'accès aux soins de santé.

Bonnes pratiques :

- *Mind-Spring Junior du CAW (Centrum Algemeen Welzijnswerk) :*

Mind-Spring Junior est un programme de prévention (psycho-éducatif), qui propose des activités en groupe pour renforcer la résilience mentale des enfants et des adolescents en exil entre 8 et 18 ans. Le programme est proposé dans la langue des participant(e)s par un expert du vécu formé. Le tabou de la santé mentale est levé, et le seuil pour faire appel à une psychothérapie est ainsi réduit.

- *Le Projet PASO : Début 2021, PraxisP a ouvert la clinique de jour psychiatrique Paso en collaboration avec Emmaüs, SOS Villages d'enfants et Minor Ndako. Cette initiative représente une nouvelle expérience au sein de l'aide psychiatrique à l'attention du groupe cible. Elle concerne des jeunes âgés de 12 à 18 ans*

⁴¹ Voir également la Recherche-action sur les liens créés autour de pratiques sportives et ludiques ([EXIL ET RÉSILIANCE - Recherche-action sur les liens créés autour de pratiques sportives et ludiques, Dirigé par Altay Manço Dirigé par Daniele Crutzen - livre, ebook, epub \(editions-harmattan.fr\)](#) qui met en évidence l'opportunité de pratiques préventives et alternatives aux thérapies par la parole, ainsi que des facteurs favorables au développement d'aptitudes résilientes.

nécessitant un traitement de jour à la suite de difficultés psychologiques ou du traumatisme après l'exil.

- Le Collectif Umoya : L'accompagnement que le Collectif Umoya propose se déploie via un suivi thérapeutique pluridisciplinaire (consultations individuelles psychosociales), la mise en place d'ateliers collectifs (focus groupe, groupes de paroles, activités culturelles et ludiques, ...) et l'organisation de projets communautaires (séjours résidentiels, projets d'échanges européens, ...). Ces différentes propositions toutes orientées vers un accompagnement global en santé mentale désirent soutenir les MENA et ex-MENA particulièrement fragilisés, dans un souci de renforcer un réseau d'appartenance bienveillant pour ces jeunes.

-The Red Pencil (Fondation d'utilité publique en Belgique) apporte du soutien psychologique par l'art thérapie dans le monde entier aux enfants et aux familles qui ont vécu des circonstances de vie traumatisantes, pour lesquelles ils n'ont pas de mots. Leurs programmes les aident à guérir et à grandir à travers les arts, en offrant un moyen d'expression alternatif vers l'équilibre, l'autonomisation et la résilience.

Recommandations résumées par niveau(x) de pouvoir(s)

Le tableau ci-dessous reprend les principales recommandations formulées par la Concertation et le secteur ainsi que le(s) niveau(x) de pouvoir au(x)quel(s) elles sont adressées. Dans le texte, des recommandations plus spécifiques sont formulées, elles ne sont pas reprises dans le tableau. Les niveaux communal et européen n'ont pas été identifiés. Toutefois des propositions peuvent inspirer ces niveaux de pouvoir.

Vous pouvez voyager dans le texte en sélectionnant le chapitre avec Ctrl + clic.

Recommandations	Région wallonne	Fédération Wallonie-Bruxelles	Etat fédéral
1. Un accueil digne			
Modifier la procédure de détermination de l'âge des MENA			X
Améliorer la tutelle			X
Poursuivre la création des lieux d'accueil adaptés aux mineurs		X	X
Développer l'accueil en famille d'accueil et de parrainage		X	X
2. L'autonomie des MENA et anciens MENA			
Reconnaitre et subventionner les services qui accompagnent à l'autonomie des MENA et anciens MENA	X		
Adapter la législation pour rendre accessibles les services de l'AVIQ aux ex-MENA	X		
3. Le regroupement familial			
Financer l'accompagnement des familles réunifiées par regroupement familial ou visa humanitaire	X		
Adapter la législation concernant le critère de cohabitation durant 5 ans du MENA et de sa famille			X
Améliorer la procédure de regroupement familial			X
4. L'accès au logement			
Créer plus de logements sociaux et les rendre accessibles aux MENA et à leur famille	X		
Créer un fonds régional de garantie locative et lever les actuelles contraintes à l'accès aux garanties locatives	X		
Rendre la colocation accessible, et à termes supprimer le statut de cohabitant			X
Développer diverses formes de logement en autonomie accompagnée et financer les structures	X	X	X
Lutter contre la discrimination sur le marché locatif	X		
5. La scolarité et l'insertion socio-professionnelle			
Soutenir de manière structurelle les projets alternatifs à la scolarité, les évaluer et éventuellement les multiplier et/ou infuser		X	
Favoriser un accès plus rapide aux formations professionnelles et développer les formations concomitantes, adapter l'enseignement en alternance	X	X	
6. La Concertation wallonne des acteurs en charge des MENA et ex-MENA			
Soutenir de manière structurelle la Concertation wallonne des acteurs en charge des MENA et ex-MENA	X		

Recommandations	Région wallonne	Fédération Wallonie-Bruxelles	Etat fédéral
7. Séjour précaire			
Améliorer la loi « solution durable »			X
Adapter la législation de séjour pour un accueil plus humain à l'égard des très jeunes MENA			X
Apporter une attention particulière aux MENA en transit et en errance	X	X	X
8. La santé mentale			
Renforcer les soins de santé mentale pour (ex-)MENA	X		X